



## Règlement du concours

« Ensemble créons un lien :  
école, famille, loisirs »

## Renseignements sur le concours

rendez-vous sur

caf.fr



Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne  
2 voie Félix Éboué - 94033 Créteil Cedex



Principal acteur de la politique familiale, la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne a pour missions d'une part de soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, et d'autre part d'accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement.

Dans ce cadre, elle développe des événements et soutient des projets associant enfants, parents, enseignants, et autres professionnels et bénévoles, acteurs de la vie éducative et sociale de proximité.

Les journées sur le thème « Éducation et Parentalité aujourd'hui » qui se sont déroulées à la Maison des Arts de Créteil, les 6 et 7 octobre 2015, sont représentatives des objectifs poursuivis :

- Soutenir la création de liens entre famille, école, et loisirs,
- Impliquer les parents dans tout projet concernant leur enfant.

Pour poursuivre la dynamique impulsée lors de cet événement, la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne lance un concours associant enfants, parents et professionnels sur l'année scolaire 2015/2016.

Vous êtes donc invités à lire avec attention le règlement de ce nouveau concours.

Bonne participation à tous,

*Robert Ligier*

*Directeur de la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne*

## Règlement du jeu concours

La participation au jeu concours « Ensemble créons un lien : École, Famille, Loisirs » est gratuite.

Le concours est ouvert à tous les gestionnaires de groupe Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) et aux écoles élémentaires du Val-de-Marne.

Le dossier de participation dûment complété et signé de la personne habilitée (directeur, président...) est adressé à la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne soit par courrier à l'attention du Département des Relations Partenaires, 2 voie Félix Éboué 94033 Créteil Cedex, soit par e-mail à l'adresse : [services-partenaires.cafcreteil@caf.cnafmail.fr](mailto:services-partenaires.cafcreteil@caf.cnafmail.fr), en mentionnant « Jeu Concours » dans l'objet avant la date limite de dépôt.

Un acompte d'un montant de 50 % sur le prix de présélection pourra être versé. Le solde sera réglé à réception des pièces justificatives des dépenses réellement engagées.

Les projets présentés doivent respecter un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse. La Caf se réserve le droit d'exclure du concours toute personne ne s'étant pas conformée à cette règle.

Le concours fera l'objet d'un travail de groupe sur tout support d'expression libre : affiche, vidéo, photos, recueil de témoignages, bande dessinée, conte, CD, chorale, théâtre...

Les gagnants acceptent que leurs noms, photos ou tout reportage sur le concours ou ses résultats soient utilisés à des fins promotionnelles ou rédactionnelles par la Caf et ses partenaires ou dans la presse locale, sans qu'ils puissent prétendre à rémunération de ce fait.

## Calendrier

### Première étape

La date limite de dépôt de dossiers de candidature est fixée au **5 décembre 2015**.

Le jury se réunira la semaine du **14 décembre 2015** pour sélectionner 20 projets.

La décision du jury sera notifiée à chaque porteur ayant transmis un dossier de candidature.

### Deuxième étape

Les groupes projets sélectionnés s'engagent à adresser à la Caisse

d'Allocations familiales du Val-de-Marne les productions finalisées avant le **29 avril 2016**.

Le jury final délibèrera la semaine du **2 au 6 mai 2016** pour désigner les lauréats.

Les lauréats seront informés par message électronique à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription, la semaine du 9 au 14 mai 2016, afin de définir les modalités pratiques de la remise des prix et de l'organisation des activités afférentes.

L'ensemble des participants sera invité à la remise des prix qui se déroulera fin mai – début juin 2016.

## Prix de présélection

Les 20 projets présélectionnés recevront un financement pouvant aller jusqu'à 1 000 € pour la mise en œuvre de leur projet.

### Prix spéciaux du jury

1<sup>er</sup> prix : pour une valeur estimée à 3 000 €  
2<sup>ème</sup> prix : pour une valeur estimée à 1 500 €  
3<sup>ème</sup> prix : pour une valeur estimée à 1 000 €

Ces prix spéciaux financent des sorties ou activités associant enfants, parents et enseignants ou professionnels ayant participé au projet primé.

## Critères de sélection

La sélection s'effectue en référence aux critères suivants :

- la participation active des parents dans l'élaboration du projet et sa réalisation,
- le respect du thème : « Ensemble créons un lien : École, Famille, Loisirs »,
- l'originalité/la créativité du projet.